

SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE D'AMOS

ORDRE DU JOUR DU 16 FÉVRIER 2026

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026
- 3.1 1^{re} période réservée à l'assistance;
4. Administration générale :
 - 4.1 Dérogation mineure de Pétroles Sogrand inc. concernant l'immeuble situé au 222, rue Principale Sud afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal sur la propriété;
 - 4.2 Dérogation mineure de Motel Le Crépuscule inc. concernant l'immeuble situé au 332, rue Trudel en lien avec la subdivision du terrain en deux lots distincts où une résidence bifamiliale isolée et des remises seront construites sur chacun des lots;
 - 4.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale en lien avec l'installation d'une nouvelle enseigne sur le bâtiment situé au 12, 1^{re} Avenue Ouest (La Centrale Coworking);
 - 4.4 Nomination de trois membres sur le comité d'analyse constitué en vertu du règlement n° VA-988;
 - 4.5 Autorisation d'un dépassement de coût relativement au contrat adjudgé dans le cadre de l'appel d'offres 2025-01 – Construction d'un entrepôt regroupé;
 - 4.6 Projet d'étude d'opportunité et de faisabilité relatif à l'optimisation et à la mise en commun de certaines ressources en sécurité incendie entre la Ville d'Amos et la municipalité de Landrienne;
 - 4.7 Appui à une demande d'aide financière du Refuge Pageau dans le programme Fonds touristique de la MRC d'Abitibi – Projet bâtiment aquatique;
 - 4.8 Entente pour la gestion du site Internet Amos-Harricana;
 - 4.9 Abolition du poste de chef de division – Centre d'archives;
 - 4.10 Engagement d'un technicien en informatique – M. Zidane Loïc Tsafouo Tano;
 - 4.11 Comptes à payer au 31 janvier 2026;
 - 4.12 Autorisations de participer à différents événements du service administratif et financier et du greffe;
 - 4.13 Confection et installation d'abris fermés pour des terrains de baseball et financement par le fonds de roulement;
 - 4.14 Radiation des mauvaises créances de la Ville au 31 décembre 2025;
 - 4.15 Financement par le fonds de roulement : Remplacement de l'escalier et du palier structural au stationnement étagé;
 - 4.16 Financement par le fonds de roulement : Remplacement de fils électrique à 25kv;
 - 4.17 Appui aux demandes de l'Union des municipalités du Québec quant à l'abolition du Programme de l'expérience québécoise et les restrictions au Programme des travailleurs étrangers temporaires;
 - 4.18 Engagement d'un journalier-opérateur – M. Jacob Lévesque;

5. Procédures :

- 5.1 Adoption du règlement n° VA1-59 modifiant le règlement de zonage n° VA-964;
- 5.2 Adoption du règlement n° VA1-61 modifiant le règlement de zonage n° VA-964;
- 5.3 Adoption du règlement n° VA1-64 décrétant des travaux pour le pavage, les bordures et l'éclairage de rues et l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés;
- 5.4 Adoption du règlement n° VA1-65 décrétant des travaux pour la réfection de la route 395 et l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés;
- 5.5 Adoption du règlement n° VA1-66 décrétant des travaux pour la réfection des conduites sanitaires de la rue Nadeau et d'une partie des rues Morin et Sylvio-Langlois et l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés;

6. Dons et subventions :

6.1

7. Informations publiques;

7.1 Statistiques de la construction – Janvier 2026;

8. Période réservée à l'assistance;

9. Levée de la séance.